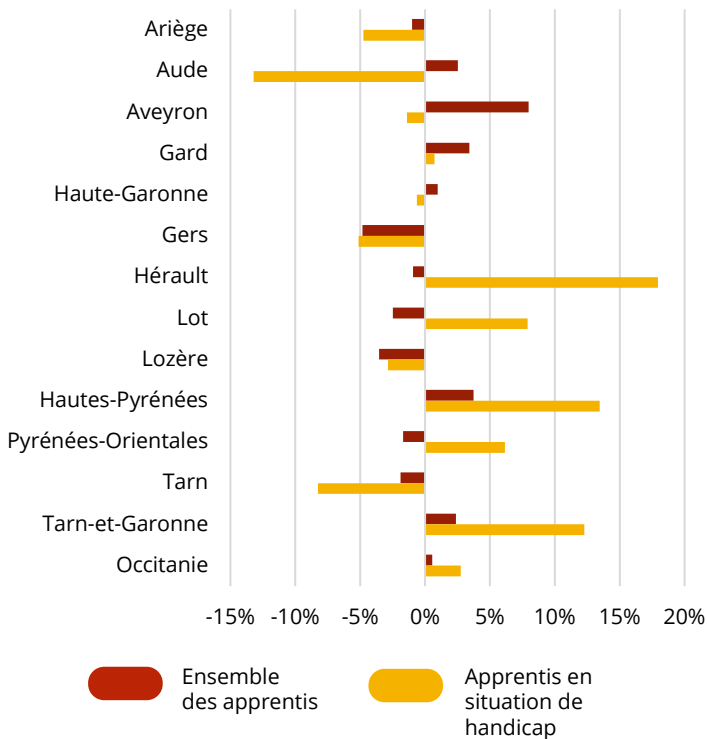


Les entrées en contrat d'apprentissage

En 2023, un peu plus de 74 500 entrées en apprentissage ont été comptabilisées en Occitanie (source : DREETS), en hausse de 0,6 % sur un an. Après plusieurs années de croissance dynamique, que ce soit au niveau régional ou au national, un fort ralentissement se dessine de sorte que l'indicateur plafonne à un plus haut historique¹. Au niveau départemental, la situation est toutefois plus contrastée. En effet, une baisse est observée dans sept d'entre eux entre 2022 et 2023, notamment le Gers (- 5 %), la Lozère (- 4 %) et le Lot (- 3 %). Dans le même temps, la progression du nombre de nouveaux contrats est très marquée dans l'Aveyron (+ 8 %), les Hautes-Pyrénées (+ 4 %) et le Gard (+ 3 %). Concernant la répartition territoriale des entrées, la Haute-Garonne (30 %) et l'Hérault (24 %) en concentrent la plus grande part, loin devant les autres départements.

Évolution du nombre d'entrées en apprentissage entre 2022 et 2023

Source : DREETS Occitanie - Traitement Carif-Oref Occitanie



Pour ce qui est des entrées en apprentissage de personnes en situation de handicap, celles-ci ressortent à un peu moins de 1 700 en 2023, en augmentation de 2,7 % sur un an. Les évolutions par département, à la hausse ou à la baisse, sont plus franches que pour l'ensemble des publics du fait de volumes d'entrées parfois faibles. Ainsi, les plus fortes diminutions sont enregistrées dans l'Aude (- 13 %), le Tarn (- 8 %) et le Gers (- 5 %), tandis que l'Hérault, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne affichent les plus fortes croissances (respectivement + 18, + 14 et + 12 %).

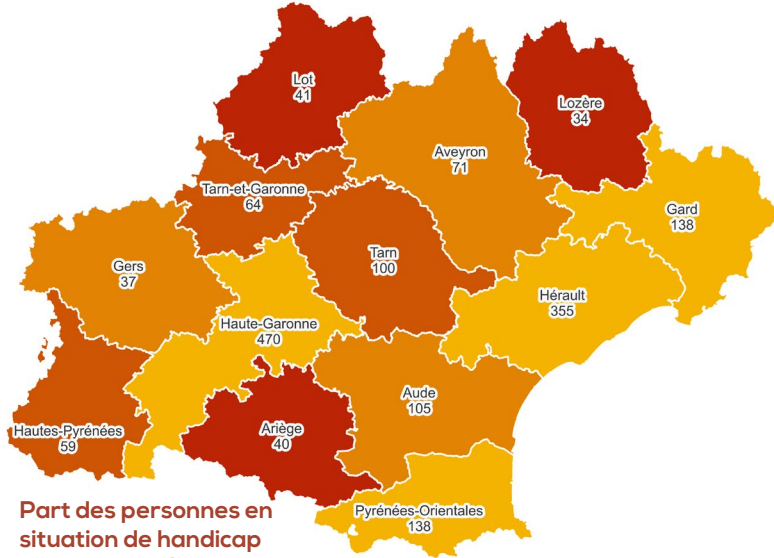
1 | Voir « [L'apprentissage en Occitanie au 31 décembre 2022](#) », 2022, Carif-Oref Occitanie

Les entrées en apprentissage concernant des personnes en situation de handicap sont un peu plus diffuses sur les territoires, la Haute-Garonne et l'Hérault n'en regroupant à eux deux que 50 %, soit 4 points de moins que pour l'ensemble des publics, au bénéfice de départements plus ruraux comme le Tarn, le Tarn-et-Garonne, ou les Hautes-Pyrénées.

Au final, 2,2 % des entrées en contrat d'apprentissage dans la région concernent des personnes en situation de handicap, soit la même proportion que l'année précédente. Le ratio s'inscrit entre 1,7 % dans le Gard et 5,4 % en Lozère.

Entrées en contrat d'apprentissage des personnes en situation de handicap en 2023

Source : DREETS Occitanie - Traitement Carif-Oref Occitanie



Part des personnes en situation de handicap dans les entrées en apprentissage



Du côté de la fonction publique, un peu plus de 1 800 entrées en contrat d'apprentissage ont été enregistrées en 2023, en hausse de 16 % sur un an. Ce résultat ne reflète pas la situation pour les personnes en situation de handicap. En effet, le nombre d'entrées les concernant a diminué de 4 % sur la même période, de sorte qu'elles en représentent plus que 6 % de l'ensemble (- 1 point sur un an).

Pour ce qui est des dispositifs de soutien à l'alternance, environ 550 aides majorées au contrat d'apprentissage ont été versées par l'Agefiph en 2023, soit une augmentation de 12 % sur un an au niveau régional.

Délivrant un accompagnement permettant d'acquérir les compétences de base nécessaires à l'entrée en apprentissage, les classes de prépa-apprentissage ont accueilli un peu plus de 3 400 personnes en 2023 (+ 12 % sur un an) en Occitanie. Dans le même temps, le nombre d'entrées de personnes en situation de handicap dans ce dispositif est demeuré quasiment inchangé, autour de 240.

Les bénéficiaires de contrat d'apprentissage

À la fin 2023, environ 86 000 apprentis sont dénombrés en Occitanie (+ 4 % sur un an), dont 1 900 sont en situation de handicap (+ 9 %). Pour l'ensemble des publics, la hausse est généralisée à la quasi-totalité des départements, à l'exception du Gers (- 2 %), de l'Ariège et de la Lozère (stables). Il en va de même pour les personnes en situation de handicap, où seule l'Aude affiche une baisse (- 4 %). Comme pour les entrées, 2,2 % des bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage à la fin 2023 ont un handicap, proportion s'établissant entre 1,6 % dans le Gard et 6,2 % en Lozère.

Concernant les caractéristiques des apprentis, la part des femmes est identique que ce soit pour l'ensemble des publics ou pour les personnes en situation de handicap (respectivement 42 et 40 %). Par âge, en revanche, des écarts importants demeurent. En effet, si 89 % de l'ensemble des apprentis ont moins de 25 ans, la proportion s'élève à 61 % pour les personnes en situation de handicap. Au niveau des départements, des résultats similaires sont observés, avec une part de femmes généralement comprise entre 29 et 50 % quel que soit le public, et des apprentis nettement plus jeunes dans l'ensemble (entre 87 et 94 %) que pour les personnes en situation de handicap (entre 52 et 83 %).

Caractéristiques des bénéficiaires de contrat d'apprentissage au 31/12/2023

Source : DREETS Occitanie - Traitement Carif-Oref Occitanie

Département	Ensemble des apprentis		Apprentis en situation de handicap	
	% femmes	% de moins de 25 ans	% femmes	% de moins de 25 ans
Ariège	34%	92%	31%	82%
Aude	40%	92%	46%	52%
Aveyron	33%	94%	31%	73%
Gard	42%	91%	40%	59%
Haute-Garonne	45%	87%	38%	60%
Gers	35%	92%	39%	72%
Hérault	45%	88%	41%	58%
Lot	32%	93%	39%	61%
Lozère	30%	91%	29%	83%
Hauts-Pyrénées	37%	92%	45%	58%
Pyrénées-Orientales	40%	88%	41%	53%
Tarn	38%	92%	43%	73%
Tarn-et-Garonne	37%	92%	50%	59%
Occitanie	42%	89%	40%	61%

Les entrées en contrat de professionnalisation

Près de 9 500 entrées en contrats de professionnalisation en Occitanie (tous publics confondus) ont été enregistrées en 2023, résultat en progression de 2 % sur un an. Après la chute survenue en 2020, sous les effets conjugués de la crise sanitaire et du fort développement de l'apprentissage, un timide redressement se dessine dans la région. En regard, une stabilisation au plus bas est observée au niveau national. Par département, l'amplitude des variations est marquée, entre - 39 % en Lozère et + 49 % dans l'Ariège. Les entrées dans ce dispositif sont en grande partie concentrées en Haute-Garonne (39 % du total), devant l'Hérault (20 %) et le Gard (9 %).

Les entrées en contrat de professionnalisation concernant des personnes en situation de handicap ont pour leur part augmenté de 13 % entre 2022 et 2023, à près de 250. Pour ce qui est de l'Occitanie, ces entrées représentent in fine environ 3 % de l'ensemble, soit une progression d'un point sur un an. Au niveau départemental, les faibles volumes se traduisent par des mouvements très volatils empêchant toute analyse. Il en va de même pour la situation dans le secteur public, où seulement quelques dizaines d'entrées dans ce dispositif ont été recensées en 2023. De façon similaire, le nombre d'aides majorées au contrat de professionnalisation versées par l'Agefiph est ressorti à un peu moins de 100 la même année.

Les bénéficiaires de contrat de professionnalisation

Au 31 décembre 2023, de l'ordre de 7 300 bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sont dénombrés en Occitanie. En baisse de 4 % sur un an, ils sont eux aussi fortement concentrés en Haute-Garonne (36 %) et dans l'Hérault (19 %). Ce recul est observé dans la majorité des départements, en particulier le Gers (- 26 %) et l'Aveyron (- 16 %). L'Aude (+ 16 %) et l'Ariège (+ 10 %) affichent de meilleurs résultats, même si le nombre de personnes concernées demeure faible.

Pour ce qui est des personnes en situation de handicap, un peu moins de 200 sont bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation à la fin 2023, résultat en légère hausse (+ 3 % sur un an), soit là aussi un peu moins de 3 % de l'ensemble des bénéficiaires.

La part des femmes parmi les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation s'inscrit entre 45 et 55 %, que ce soit pour l'ensemble ou pour les seules personnes en situation de handicap. Par âge la situation est plus hétérogène. En effet, environ 40 % de l'ensemble des bénéficiaires ont moins de 25 ans. La proportion est inférieure à 20 % pour les personnes en situation de handicap.

Les ruptures de contrat en alternance

En 2022 (dernière année disponible), 37 % des contrats d'apprentissage ont été rompus en Occitanie, proportion s'établissant entre 30 % dans l'Aveyron et 41 % dans l'Aude. Dans le cas de personnes en situation de handicap, le ratio atteint également 37 %, la dispersion départementale étant en revanche plus prononcée, entre 18 % dans le Gers et 50 % dans les Pyrénées-Orientales.

Pour l'ensemble des publics, la part des contrats d'apprentissage faisant l'objet d'une rupture apparaît plus prononcée pour les femmes (40 % contre 35 % pour les hommes). Par âge, le taux de rupture est plus faible que la moyenne entre 25 et 50 ans, tandis qu'il y est supérieur chez les plus jeunes et les plus âgés. Ces constats peuvent également être faits pour les apprentis en situation de handicap.

La proportion de contrats de professionnalisation interrompus suite à une rupture est nettement inférieure à ce qui est observé pour l'apprentissage. En effet, celle-ci ressort à 29 % pour l'ensemble des publics et 27 % pour les personnes en situation de handicap, soit environ 10 points de moins. Ce résultat se retrouve au niveau départemental lorsque l'information est disponible. Les ratios enregistrés par sexe sont quasiment identiques, ne montrant aucune spécificité. Par âge, l'indicateur est dans l'ensemble nettement supérieur à la moyenne pour les seuls 55 ans et plus. Pour les personnes en situation de handicap, la faiblesse du nombre de cas se traduit par des résultats pouvant varier du simple au double entre deux classes d'âge.

Rupture de contrats d'apprentissage des personnes en situation de handicap (et ensemble) en 2022

Source : DREETS Occitanie - Traitement Carif-Oref Occitanie

